



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 18 décembre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
46	52

Date de convocation

12 décembre 2024

Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

**N° de la délibération
2024-770**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Lyliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mme Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mme Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Charles-Henri RIMBERT, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Lyliane BURGUNDER), Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE (représentée par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Xavier AUBERT, Mme Véronique BLAISE, M. Michel BRUNET, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Gérard ROBERTON, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Agglomération de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un Temps Complet à un Temps Non Complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées),

Considérant le dernier tableau des effectifs, datant du 9 octobre 2024 et la nécessité de mettre les effectifs en cohérence avec les besoins des services,

Considérant l'avis du CST en date du 28 novembre 2024,

Il convient d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Dans le cadre du recrutement par voie de mutation d'un Directeur du site de Tain l'Hermitage de l'Ecole Intercommunale de musique et Danse, il est proposé de modifier le poste au tableau des effectifs pour qu'il soit en adéquation avec le garde détenu par l'agent. Il est ainsi proposé :

- Supprimer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe
- Créer un poste d'un Assistant d'enseignement artistique 1ère classe

Selon les règles des avancements de grade des agents intercommunaux, l'employeur principal décide de l'avancement de ses agents et en informe les autres employeurs.

En raison de l'avancement de grade d'un enseignant qui a par ailleurs les fonctions de directeur d'école il est proposé de suivre l'avis de l'employeur principal et de permettre ainsi l'avancement de l'agent:

- Suppression d'un poste de professeur d'enseignement artistique classe normale TNC 3h25
- Création d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe TNC 3h25

En raison du contenu des missions, le poste de chargé de communication 360 relève de la catégorie A. Suite au recrutement infructueux d'un agent titulaire, la candidature d'un agent contractuel a été retenue.

Il est ainsi proposé de modifier le poste pour que le grade soit en cohérence avec les missions :

- Suppression d'un poste Rédacteur ppal 1ère classe
- Création d'un poste d'un d'attaché territorial

L'agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Considérant l'inscription des crédits au budget ;

Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE la proposition du Président,
- MODIFIE le tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2025 ainsi :

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 18 décembre 2024

ID : 007-200073096-20241218-DELIB_2024_770A-DE

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière administrative			
DGS d'un EPCI de 10 000 à 80 000 habitants	35	1	1
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	1	1
Attaché hors classe	35	2	2
Attaché principal	35	3	3
Attaché territorial	35	20	21
Rédacteur principal 1ère classe	35	5	4
Rédacteur principal 2ème classe	35	5	5
Rédacteur	35	3	3
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	15	15
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	8	8
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	28	1	1
Adjoint Administratif territorial	24,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
Filière technique			
Ingénieur ppal	35	6	6
Ingénieur	35	6	6
Technicien principal 1ère classe	35	5	5
Technicien principal 2ème classe	35	4	4
Technicien	35	5	5
Agent de maîtrise principal	35	5	5
Agent de maîtrise	35	5	5
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	9	9
Adjoint technique ppal de 1ère classe	28	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	5	5
Adjoint technique ppal de 2ème classe	32	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	12	12
Adjoint Technique Territorial	32	3	3
Adjoint Technique Territorial	28	1	1
Adjoint Technique Territorial	22	1	1
Adjoint Technique Territorial	17,5	1	1
Adjoint Technique Territorial	14,11	1	1
Filière sociale et médico-sociale			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice Hors classe	35	1	1
Puéricultrice	35	3	3
Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle	35	1	1
Assistant socio éducatif	35	1	1
Infirmier de soins généraux	35	1	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	3	3
Educateur de jeunes enfants	35	12	12
Educateur de jeunes enfants	29,5	1	1
Educateur de jeunes enfants	28	2	2
Educateur de jeunes enfants	17,5	3	3
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	35	15	15
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	28	1	1
Auxiliaire de puériculture cl supérieure	17,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	35	13	13
Auxiliaire de puériculture cl normale	31,5	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	31	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	30	1	1
Auxiliaire de puériculture cl normale	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	5	5
Agent Social principal de 1ère classe	30	1	1
Agent Social principal de 2ème classe	35	7	7
Agent Social Territorial	35	8	8
Agent Social Territorial	32	1	1
Agent Social Territorial	28	1	1
Agent Social Territorial	26	2	2

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO Conseil 18 décembre 2024

Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière Animation			
Animateur principal 2ème classe	35	1	1
Aniamteur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	31,5	2	2
Adjoint territorial d'animation ppal 2 cl	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	35	4	4
Filière Culturelle			
Bibliothécaire	35	1	1
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	16	1	0
Professeur Enseignement Artistique Hors Classe	3,25	0	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	10	1	1
Professeur Enseignement Artistique Classe Normale	3,25	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	20	5	6
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	17,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	15	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	10	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	9,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	8	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	6,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	16	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	13,75	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11,66	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	11	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	9,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,75	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4,5	3	3
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,08	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2	2	2

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 18 décembre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 20/12/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 007-200073096-20241218-DELIB_2024_770A-DE

